



DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION EN AFRIQUE



Funded by
the European Union



La propriété intellectuelle désigne les créations intangibles de l'esprit humain et constitue l'un des principaux outils permettant aux entreprises d'avoir un retour sur leurs investissements en matière de connaissance, d'innovation et de créativité.

Les droits de propriété intellectuelle désignent un large éventail d'actifs, tels que les brevets, les marques, le droit d'auteur, les variétés de plantes ou les indications géographiques. De la marque d'une entreprise au design d'un meuble, tous ces produits sont protégés par la propriété intellectuelle.

Un environnement solide en matière de propriété intellectuelle vise à favoriser la participation des pays africains à l'économie mondiale et à stimuler l'innovation et la compétitivité dans le secteur privé. Par conséquent, les systèmes nationaux de droits de propriété intellectuelle solides constituent l'épine dorsale des pays innovants, soutenant ainsi la croissance économique.



/ Quels types de DPI existe-t-il ?

MARQUE DE COMMERCE

Une marque de commerce est le symbole qui vous distingue de vos concurrents et permet à vos clients de vous identifier. Vous pouvez protéger et développer votre marque si vous l'enregistrez.

DESIGN

Le design définit à quoi ressemble un produit (lignes, contours, couleurs, forme, texture et/ou matériaux du produit lui-même et/ou de son ornementation).

BREVET

Le brevet donne à l'auteur le droit, pour une période limitée, d'empêcher d'autres personnes de fabriquer, d'utiliser ou de vendre son invention sans permission.

CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE

Le COV protège les nouvelles variétés de plantes et donne à l'obteneur un contrôle exclusif sur le matériel de reproduction (semences, boutures, divisions, culture tissulaire) et le matériel récolté (fleurs coupées, fruits, feuillage).

COPYRIGHT

Le copyright (ou droit d'auteur) est un terme juridique utilisé pour décrire les droits que les créateurs ont sur leurs œuvres littéraires et artistiques. Les œuvres protégées par le droit d'auteur comprennent les livres, la musique, les peintures, les sculptures, les films, les programmes informatiques, les bases de données, les publicités, les cartes et les dessins techniques.

INDICATION GÉOGRAPHIQUE

Les IG protègent les produits qui ont une origine géographique spécifique et qui possèdent des qualités ou une réputation dues à cette origine.

À PROPOS D'AFRIPI

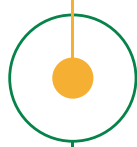


AfrIPI est un projet de coopération internationale financé et dirigé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'EUIPO. Il a une durée initiale de 5 ans, à partir de février 2020.

L'objectif de l'AfrIPI est de faciliter la croissance économique sur le continent africain. Il vise à promouvoir, renforcer et protéger les droits de propriété intellectuelle en Afrique, en appui de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

1/ Types d'activités

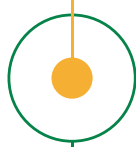
TYPES D'ACTIVITÉS



- Assistance juridique et technique
- Études
- Ateliers & formations
- Conférences
- Service d'assistance DPI PME
- Outils IP

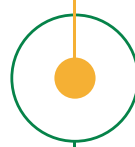
2/ Comité de pilotage du projet et intervenants

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET



- ARIPO
- OAPI
- Union africaine
- Commission européenne
- OEB
- OMPI

INTERVENANTS



- Offices de propriété intellectuelle
- Décideurs politiques
- Organismes chargés de l'application des DPI (Judiciaire, procureurs, douanes)
- MPME
- Praticiens des DPI
- Grand public

OBJECTIFS



1 / **Promouvoir** les accords internationaux

dans le domaine des DPI et renforcer la coopération entre l'UE et l'Afrique.



2 / **Renforcer** les institutions nationales et régionales

les réseaux et les outils de la PI pour créer des systèmes de protection et d'application de la PI plus efficaces et plus intuitifs.



3 / **Sensibiliser**

sur l'importance et la valeur de la PI (IG) parmi les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) africaines, les secteurs de production et la société.



4 / **Indications Géographiques**

Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie continentale de l'Union africaine pour les indications géographiques en Afrique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le 30 mai 2019, la ZLECAf est entrée en vigueur.

Elle libérera le potentiel d'intégration des économies des 54 pays qui ont signé l'accord.

- Les négociations de la phase I ont été achevées sur le commerce des biens, le commerce des services et le règlement des litiges.

- Les négociations de la phase II, portant sur la propriété intellectuelle, l'investissement, la concurrence et le commerce numérique sont en cours.



La part des enregistrements de marques et de dessins et modèles en Afrique



Type d'IG enregistrées en Afrique



Top 5 des pays africains par nombre d'inscriptions



1/
Afrique du Sud



2/
Île Maurice



3/
Maroc



4/
Égypte



5/
Seychelles

DROITS DE

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION EN AFRIQUE

CONTACT

CHEFS DE PROJET

Dennis.SCHEIRS@euipo.europa.eu

Gregor.SCHNEIDER@euipo.europa.eu

afripi.org

